

Allô...
pompiersCentre de secours
de Longwy

Lundi à 18h14, les sapeurs-pompiers ont été engagés sur un accident de la circulation à Longwy.

De 19h51 à 21h20, ils ont secouru cinq personnes à Longwy, Cosnes-et-Romain et Herseange. À 23h52, ils se sont rendus à Rehon pour une odeur de gaz suspecte.

Hier, de 14h40 à 16h20, ils ont engagé dix ambulances pour des malaises à domicile ou sur la voie publique. Ils se sont rendus dans les communes de Longwy, Herseange, Lexy, Chénières, Mont-Saint-Martin et Longuyon.

Centre de secours
de Briey

Hier à 9h55, une équipe s'est rendue en ambulance rue Victor-Hugo à Homécourt pour un malaise à domicile. L'intervention n'a nécessité aucun transport à l'hôpital.

À 12h55, une ambulance a été envoyée à Fléville-Lixères, également pour un malaise à domicile, au lotissement de la haie du Loup. La victime a été transportée à l'hôpital Maillot.

À 13h05, une équipe du fourgon-pompe tonne s'est rendue au carrefour des rues de Metz, de la République et du Cloué pour un nettoyage de chaussée. Un véhicule avait perdu du gasoil au niveau du pont.

Centre de secours
du Val de l'Orne

Hier à 9h10, une équipe s'est rendue en ambulance rue du Boucau à Homécourt pour un malaise à domicile. La victime a été transportée à l'hôpital Maillot.

À 13h30, nouveau malaise mais cette fois sur la voie publique, rue Carnot à Homécourt. Là encore, la victime a été transportée au centre hospitalier de Briey.

Centre de secours
de Jarny

Mardi, à 20h34, deux équipes de sapeurs-pompiers sont intervenues rue Roger-Colson à Labry, pour une assistance à personne. La victime a été transportée à l'hôpital Maillot de Briey.

FAITS ET MÉFAITS

Piennes : le gaz
se volatilise

Une société de la ZI La Mourière à Piennes a été également victime d'un vol pour le moins particulier entre dimanche et lundi. Vingt-deux bombones de gaz butane ont été dérobées. Les gros cadenas entourant ce stock se sont également volatilisés. Les auteurs ne laissant que peu d'indices. Les gendarmes de la COB d'Audun et de Piennes enquêtent.

ARTISANAT

Un nouveau
président pour
la Chambre
des métiers

Changement de tête à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Meurthe-et-Moselle. Hier, s'est tenue l'assemblée générale constitutive de la chambre. Elle a porté à sa tête Jean-Marie Benoît, celui-ci, artisan garagiste, était le vice-président sortant.

À l'occasion de l'assemblée constitutive ont été élus au bureau : Jacqueline Desoudin, Frédéric Derelle, Paul Lallemand, Jean-Pierre Jacquot, Claude Henry, Danielle Jonquard, Nathalie Fund, Francis Chrétien et René Schaller. Après la réforme des CMA, il a été acté que chaque chambre soit constituée de 35 membres dont 22 siègeront au niveau régional et 13 au niveau départemental.

Ils sont tous élus pour cinq ans.

SOCIÉTÉ

Mineurs : une vie d'émigrés
passée Sur et sous terre

En 43 minutes, Sur et sous terre aborde l'exil, la mine et le quotidien de ces immigrés, aujourd'hui retraités. Un documentaire franco-italien tourné dans le Pays-Haut et qui n'a pas fait l'impasse sur les affaissements miniers.

Il aura fallu trois années de travail à Paolo Jamoletti et Alberto Valtellina pour réaliser *Sur et sous terre*. Le documentaire de ces deux Italiens évoque la vie d'anciens mineurs à travers le destin de Mario Moglia à Landres. Paolo Jamoletti explique ce choix.

Pourquoi avoir choisi la
Lorraine et plus particulièrement le Pays-Haut pour
tourner ?

« Une partie de ma famille en est originaire, ma compagne est née à Villerupt et Mario Moglia, son grand-père, est installé à Landres. On y rentre souvent et cette trace de dignité, cette solidarité ouvrière que j'ai perçue m'a donné envie de travailler sur la région. Dans ce documentaire, on suit Mario et à travers lui, on découvre des personnes, la région et aussi les effondrements miniers. Nous avons tourné à Landres, Piennes, Joudreville et Moutiers, avec les habitants. Mario, c'est un ancien mineur italien aujourd'hui naturalisé français. Son histoire, c'est celle de beaucoup d'Italiens et d'émigrés. »

Les récits s'arrêtent souvent
aux fermetures des mines, mais vous, vous avez
choisi d'évoquer aussi l'après-mine...

« Ces affaissements, c'est quelque chose qui m'a bouleversé. C'est comme s'il y avait une sorte de malédiction. Mario fait partie d'une association (N.D.L.R. : les sinistrés du



Sur et sous terre a été entièrement tourné en haute définition, dans le Pays-Haut meurthe-et-mosellan.

Photo DR

bassin de Landres) que présidait Alain Cittadini. Lui aussi m'a beaucoup touché, j'ai suivi des audiences au tribunal et cet homme m'a donné envie d'évoquer ce sujet. Mais attention, il s'agit d'un documentaire, pas d'un reportage même s'il est question d'Alain Cittadini et que Roland Stanisière y figure. »

Vous présentez d'abord
votre film en Italie. Les Italiens
seront-ils sensibles à

ces destins lorrains ?

« La première projection a lieu à Bergame, qui a été une terre d'émigration vers la Lorraine, mais rien n'est fait. Lab 80 Film est à la fois notre producteur et notre diffuseur, ce qui simplifie les choses. Nous avons fait le choix de travailler avec des gens sensibles aux questions sociales et qui nous laisseraient une totale liberté sur le tournage. Lab 80 assure une diffusion en Italie à travers le réseau associatif,

du tournage ?

« On y tient beaucoup, mais nous n'avons pas encore établi de contacts fermes. En Italie, Lab 80 Film est à la fois notre producteur et notre diffuseur, ce qui simplifie les choses. Nous avons fait le choix de travailler avec des gens sensibles aux questions sociales et qui nous laisseraient une totale liberté sur le tournage. Lab 80 assure une diffusion en Italie à travers le réseau associatif,

mais en Lorraine, nous cherchons encore. On a pris attache avec la Maison du mineur à Piennes, mais rien n'est fait. On l'envisage pour 2011 car on y tient beaucoup. La participation des habitants a été très importante, alors l'idée d'une projection avec une rencontre ou un débat sur place, pourquoi pas. »

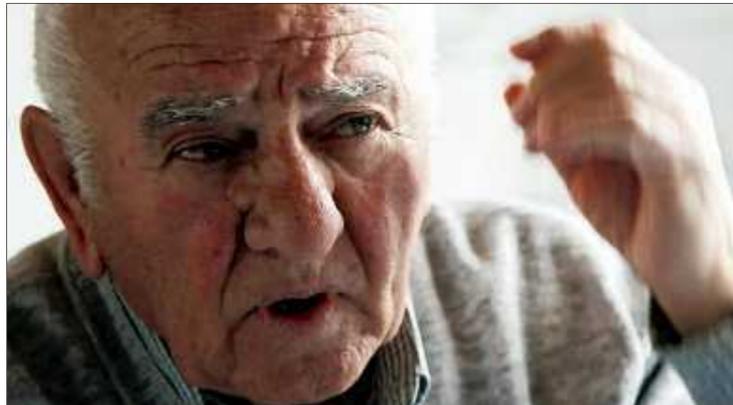
Propos recueillis par
Emmanuelle de Rosa.

« Ma maison, elle est cassée de partout »

Son meilleur ami, son « ange gardien » comme il dit, vient de mourir. Alors Mario Moglia a le regard humide et guère le cœur à ce qu'il fait ces jours-ci. Mais quand il pointe du doigt les fissures qui parsèment sa maison, ce sont des larmes de colère qui lui montent aux yeux. « Venir de Paris pour me traiter comme ça ! » Les experts lui ont demandé quelle « merde » il avait mis pour construire sa maison, aujourd'hui fissurée de tous côtés. « Après avoir laissé nos meilleures 20 années, laissé toutes nos forces, on a perdu toute la valeur de notre travail. J'ai fait ma maison parce que j'étais mal logé avec une femme malade ! »

Mario, 82 ans, ancien mineur à Landres, ancien ouvrier à Homécourt, est le « héros » du documentaire *Sur et sous terre*. Quand il a commencé à 21 ans, il a chargé le minerai à la main, les pieds dans l'eau. « Pour moi,

c'était les travaux forcés. » Son histoire semble étrangement contemporaine : immigré en situation irrégulière, travail au noir dans des conditions de forçat, menaces d'expulsion... « J'ai acheté le terrain en 1958, j'ai construit la maison en 59 et je l'ai habitée en 60. » Elle s'est fissurée en 98, craquant une nuit, d'un seul coup. Effondrement brutal et depuis, progressif. Ça se fissure de partout et la maison s'affaisse par l'arrière. Mais dans le bassin de Landres, on attend toujours. Mario comme les autres. Les experts ne viennent pas plus qu'ils ne fournissent de réponse. « On n'a toujours pas été indemnisés, on est toujours au tribunal, au point zéro. Je ne pense pas que j'en verrai le bout : ils attendent qu'on meure tous. Si les enfants ne continuent pas, la bataille sera perdue. » Force est de reconnaître qu'avec la disparition d'Alain Cittadini, les sinis-



Mario Moglia, 82 ans : « Mon père m'avait dit "ne travaille pas sous terre, rentre en Italie". »

Photo Frédéric LECOCC

trés ont perdu un héraut. Les visages tout ronds, Mario énumère les deuils et compte ceux qui restent. « On est comme des enfants abandonnés. »

JUSTICE

tribunal correctionnel de briey

Un Jarnysien
qui a encore frappé

Mardi en comparution immédiate, Jean-Claude Doyotte a écopé de sa 25^e condamnation. Cette fois pour une agression avec un compère. Tous deux sont partis en prison.

« Quel phénomène ! », lâche un policier en sortant de la petite salle où attendent les prévenus qui doivent comparaître dans le box des détenus. Il faut dire que ledit "phénomène" n'est pas n'importe qui : Jean-Claude Doyotte. Vingt-quatre condamnations, sorti de prison il y a un mois et demi. Et surtout, un beau parleur.

A chaque fois qu'il passe devant les juges, ce Jarnysien de 55 ans part dans des digressions, clamant son innocence ou minimisant sa participation aux délits dont on l'accuse. Cette fois, on lui reproche d'avoir, avec un autre compère qui comparait à ses côtés dans le box, frappé un homme.

L'agression se déroule ce samedi 6 novembre vers 23h dans la rue à Jarny, à la suite d'une soirée alcoolisée dans un appartement. Outre les trois protagonistes s'y trouvent d'autres personnes. Les esprits s'échauffent. La victime est invitée à partir. Elle sort, suivie de Jean-Claude Doyotte et David Cuminetti, l'autre prévenu âgé de 29 ans. L'indésirable reçoit coups-de-poing et de pied et surtout, est frappé avec un bâton. Durée de l'ITT : 5 jours.

Ces violences sont toutefois suffisamment graves pour que les deux mis en

cause soient jugés en comparution immédiate. D'autant plus qu'ils sont déjà connus de la justice. Si l'on n'a plus besoin de rappeler le pedigree de Jean-Claude Doyotte (vols, escroqueries, abus de confiance, filouteries et même proxénétisme), David Cuminetti compte 6 mentions à son casier. Essentiellement des affaires de drogue.

« Je suis totalement innocent »

Dans le box, les deux Jarnysiens se renvoient la patate chaude. David a bien sorti le bâton du coffre de sa voiture, l'a brandi mais ne s'en est pas servi. Jean-Claude le lui aurait pris. Jean-Claude le lui aurait restitué. Vigoureusement. Il aurait juste donné un coup-de-poing, un coup de pied. Et sort sa formule habituelle : « Je suis totalement innocent ! Ils (les autres participants de la soirée, N.D.L.R.) ont fait un accord entre eux pour dire que c'était moi. » Avec son lourd passé, Jean-Claude estime être le bouc émissaire idéal. « Je suis innocent mesdames et messieurs les jurés ! »

Avocats des prévenus et policiers rigolent tandis que la présidente du tribunal rappelle à l'intéressé qu'il n'est pas devant une cour d'assises. Gardant elle aussi son

visage tout rond, Mario énumère les deuils et compte ceux qui restent. « On est comme des enfants abandonnés. »

Vingt mois ferme
pour le multirécidiviste

Son avocate, Me Coralie Sutter, et le défenseur de l'autre prévenu, Me Thomas Kremser, rappellent le contexte alcoolisé de la soirée et des souvenirs qui se sont forcément dissipés. Me Sutter ajoute : « Mon client bénéficie de l'allocation adulte handicapé qui lui permet de payer son loyer. S'il va en prison, il sera SDF. » A Doyotte le dernier mot : « Je peux pas faire des heures d'intérêt général à la place ? »

La réponse est non : 8 mois ferme pour chacun avec mandat de dépôt. Jean-Claude Doyotte écope en outre d'une révocation d'un sursis d'un an. Il fera donc 20 mois derrière les barreaux.

Visiblement guère ébranlé par sa peine, il demande notamment à la juge : « On peut porter un bracelet électronique pour les peines de moins de 2 ans ? » « Vous verrez avec votre avocat », rétorque la magistrate qui a eu sa dose.

G. I.

FAITS DIVERS

Pneus crevés
à Jarny

Laisse libre, cet Homécourtois d'une trentaine d'années sera fixé sur son sort d'ici peu. Son dossier a été transmis au parquet de Briey par les policiers de Conflans-Jarny. L'individu est suspecté d'être à l'origine de dégradations sur des véhicules stationnés dans le quartier de Droitaumont à Jarny.

Les faits remontent à la nuit du 13 au 14 octobre. Dans les rues de la Chapelle, du Bois-du-Four, Gabriel-Péri et Pierre-Brossolette, pas moins de 11 voitures sont prises pour cible. Au petit matin, le bilan est lourd : une vingtaine de pneus crevés et quelques carrosseries rayées.

Sur place, alors que les forces de l'ordre procèdent aux constatations d'usage, une requérante leur fait part de ses soupçons concernant son ex-mari. Le tout sur fond d'une décision de jugement en défaveur de ce dernier. La piste ne tarde pas à être creusée par les enquêteurs. L'auteur présumé est finalement convoqué au commissariat local et placé en garde à vue. Au cours de son audition, il aurait reconnu les faits. Selon les explications fournies aux policiers, l'homme aurait agi sous le coup de la colère. Un sentiment aujourd'hui éprouvé par les propriétaires des véhicules dégradés.

Courrier

Pour nous écrire :
Courrier service 57777 Metz cedex 9
courrier@republicain-lorrain.fr

Ancien chef-lieu

« Quel lien y a-t-il entre Vaudrevange et Wallerfangen ? Quelle est l'origine historique et la différence entre ces deux villes ? »

H. H., Cocheren

Vaudrevange et Wallerfangen sont les noms, français et allemand, d'une seule commune.

Le duché de Lorraine comptait trois bailliages administratifs dits de Lorraine, de la Vôge et d'Allemagne avec pour chefs-lieux respectifs Nancy, Mirecourt et Vaudrevange, nom donné par les scribes lorrains de Lunéville et repris par les occupants français sous le règne de Louis XIV.

Vaudrevange est devenu Wallerfangen, en Sarre. Vous trouverez cette commune sur les cartes à trois kilomètres au nord-ouest de Sarrelouis.

Le château qui se trouve sur le territoire de Wallerfangen porte toujours le nom de Vaudrevange. Il appartient depuis plus de cent ans à la famille française Villeroy dont le nom, associé à Boch, évoque la célèbre faïencerie qui s'y installa vers la fin du XVIII^e siècle.

Arbres litigieux

« Mon voisin laisse pousser sa haie à une hauteur dépassant 2 m. D'autre part, il a planté des thuyas le long de ma clôture sans respecter aucune distance. Il prétend qu'aucune loi ne régit la hauteur et les distances de plantation. Pourriez-vous les rappeler ? »

B. L., Metz

Votre voisin est tenu soit d'éteindre les arbres et arbustes à 2 m de hauteur, soit de les replanter à la distance légale ou encore de les supprimer. En effet, l'article 671 du Code civil précise qu'à défaut de règlements particuliers ou usages constants ou reconnus, les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres doivent se trouver à une distance de deux mètres de la ligne séparative des deux propriétés. Les plantations inférieures à deux mètres de hauteur peuvent se trouver à 50 cm de cette limite.

La distance légale se mesure à partir du milieu du tronc jusqu'à la limite séparative de propriété.

La Cour de Cassation (3^e ch. civ. - arrêt 592 FS-P + B du 19 mai 2004) a rappelé que « 2 m de hauteur maximale pour une haie plantée à moins de 2 m de la limite séparative, cela ne souffre pas de tolérance, même entre deux tailles ». Il faut donc tenir compte de la vitesse de croissance naturelle des arbres et, le cas échéant, tailler la haie assez bas pour rester dans la légalité tout au long de l'année.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers.

Avant de planter, le propriétaire du terrain doit se renseigner en mairie pour savoir s'il existe une réglementation particulière. Dans un lotissement, il lui faudra consulter le cahier des charges.

Lorsque les litiges sur ces différents points ne peuvent être réglés à l'amiable, c'est le tribunal d'instance qui est compétent.

Vieux sujets

Aucun recours ne peut être envisagé dans les cas suivants :
• Une servitude s'applique lorsque le ou les arbres, plantés depuis plus de trente ans, n'ont jamais fait l'objet d'une demande d'élagage de la part du voisin (ou de ses prédécesseurs). Le point de départ du délai de trente ans est la date à laquelle les arbres ont dépassé la hauteur maximum permise.
• Un acte authentique (publié à la Conservation des hypothèques) concrétise un accord entre voisins sur les plantations.
• Les deux propriétés ont la même origine et les arbres ont été plantés avant son partage.

Couple comique

« Lors d'une discussion, nous ne sommes pas tombés d'accord sur les nationalités des acteurs Laurel et Hardy. Mon ami assure que c'est Hardy qui était de nationalité anglaise alors que je prétends que c'est Laurel qui était anglais. Pouvez-vous nous départager ? »

S. C., Nilvange

Stan Laurel (à l'arrière-plan sur la photo), de son vrai nom Arthur Stanley Jefferson, était de nationalité britannique. Il était né à Ulvershon dans le Lancashire, le 16 juin 1890.

Oliver Hardy (au premier plan), alias Oliver Norvell Hardy, était américain. Il avait vu le jour le 18 janvier 1892 à Harlem. Le premier est décédé le 23 février 1965 à Santa Monica ; le deuxième était décédé quelques années plus tôt, le 7 août 1957 à Hollywood.

Ce célèbre duo de comiques compte près de 120 films à son actif. De l'époque du muet aux années cinquante, son succès ne s'est jamais démenti à tel point que leurs aventures ont été reprises en dessins animés.



Photo Rue des Archives/BCA

courrier des professions

Le notaire

« Comment doit-on procéder pour faire établir un acte dit au dernier vivant ? Un ami me dit qu'une récente loi rendait cette garantie inutile. Pourriez-vous le confirmer ? »

F. W., Yonne

L'acte appelé couramment « au dernier vivant » est en réalité une donation entre époux faite pour le cas de décès. Cette formalité s'effectue chez le notaire.

La loi du 3 décembre 2001 a en effet modifié la situation du conjoint survivant. En présence d'enfants tous issus de l'union du défunt et de son conjoint, le survivant a le choix entre l'usufruit de toute la succession de son conjoint ou le quart en pleine propriété de tous ses biens.

S'il opte pour l'usufruit de tous les biens, il se trouve dans la même position que s'il est bénéficiaire d'une donation entre époux portant sur l'usufruit de tous les biens.

Toutefois, si le défunt a déjà fait des donations de son vivant ou s'il existe des enfants non issus de l'union du couple, il est important de faire une donation entre époux car le conjoint survivant ne bénéficie pas de l'usufruit de toute la succession.

Cette réponse a été préparée en collaboration avec la Chambre Départementale des Notaires de la Moselle.